

**COMMUNE DE LE THIEULIN**  
***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU***  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017**

Sur convocation en date du 17 mars 2017, le conseil municipal de Le Thieulin s'est réuni à la mairie jeudi 23 mars 2017 à 20h30 sous la présidence de Philippe SCHMIT, Maire.

**Étaient présents** : Mmes GRELLIER Violette, HALLOUIN Elisabeth, MARCHAL Corine, Mrs CHRÉTIEN Luc, PAFFRATH Éric, PANIER Olivier, RIGUET Alain

**Secrétaire de séance** : Monsieur PANIER Olivier

**Absents excusés** : Mmes BARTHET Carole, MARTIN Nadine, M. DOMANGE Franck

---

Le compte rendu de la séance du 20 décembre 2016 a été adopté à l'unanimité

**I. POINT SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

SICTOM BBI

Validation de l'adhésion au SICTOM BBI de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun

Validation de l'adhésion au SICTOM BBI de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche et désignation des représentants

SUBVENTIONS CAF

Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocation Familiale d'Eure et Loir pour l'acquisition de tablettes tactiles et d'un ordinateur pour le service Petite Enfance – Enfance jeunesse

Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocation Familiale d'Eure et Loir pour la réalisation d'animation dans le cadre de l'appel à projets « soutien à la parentalité »

RESEAUX D'EAU POTABLE

Validation de la prise en charge par la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche du reste à charge de travaux liés à l'interconnexion des réseaux d'eau potable dans le cadre de l'aménagement foncier réalisé sur la commune de St Arnoult des Bois

Vote du prix de production d'Eau Potable sur les communes de Mottereau et Montigny-le-Chartif

SUBVENTIONS

Attribution d'une subvention au profit de l'association Familles Rurales d'Illiers-Combray pour l'organisation des ALSH à destination des Ados au cours du mois de juillet 2017

Attribution d'une subvention au profit du Comité des Fêtes d'Illiers-Combray dans le cadre de l'organisation du tour cycliste du Pays de Combray en 2017

Attribution d'une subvention au profit de l'Etoile Filante Courvilloise dans le cadre de l'organisation du tour cycliste du Pays Courvillois en 2017

Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2017 pour des travaux de sécurisation des réseaux d'eau potable entre les communes de Le Thieulin et St Denis des Puits

AUTORISATIONS

Autorisation au Président à signer un marché d'entretien des installations d'Assainissement Non Collectif

Autorisation au Président à signer un marché de prestation de service pour la gestion de la piscine Intercommunale de Courville sur Eure

CONVENTIONS

Signature d'une convention avec Orange et la commune de Chuisnes pour la pose d'une antenne sur le Château d'eau de Chuisnes

Convention de servitude avec un exploitant agricole dans le cadre des travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable entre les communes de Landelles et de Fontaine-la-Guyon

Convention intercréanciers pour le financement des investissements à réaliser par la Société Publique Locale

Chartres Métropole Energie (SPL CME) au titre du contrat de concession portant sur le service de distribution d'énergie calorifique sur le territoire de la ville de Chartres  
Convention de prestations de service entre la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche et les communes membres

#### VENTE

Vente d'un terrain sur l'extension de la Zone d'Activité de Courville sur Eure

### **II. COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION Budget Eau**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016 du budget de l'eau comme suit

<u>Section fonctionnement</u>	Recettes	71 786.75 €
	Dépenses	51 667.57 €
	<b>Excédent</b>	<b>20 119.18 €</b>
<u>Section d'investissement</u>	Recettes	11 554.00 €
	Dépenses	5 838.00 €
	<b>Excédent</b>	<b>5 716.00 €</b>

#### **EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE**

Monsieur le Maire laisse la présidence à Monsieur RIGUET Alain qui présente le compte de gestion établi par Madame le Percepteur de Courville S/Eure, lequel est conforme au compte administratif.

Monsieur le Maire sorti pour la circonstance, les comptes administratifs et de gestion 2016 de la commune sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Ils sont approuvés à l'unanimité des présents.

### **III. AFFECTATION DES RESULTATS – Budget Eau**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents d'affecter :

#### **Le résultat de fonctionnement 2016**

La somme de 64 420.53 € (excédents de fonctionnement cumulés) est affectée en recettes de fonctionnement et sera inscrite au BP 2017 au compte 002.

#### **Le résultat d'investissement 2016**

La somme de 8 980.70 € (excédents d'investissement cumulés) est affectée en recettes d'investissement et sera inscrite au BP 2017 au compte 001 correspondant à l'excédent d'investissement de l'exercice 2016.

### **IV. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – Budget Eau**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le budget primitif 2017, service de l'eau, comme présenté.

Celui-ci s'équilibre en

<u>Dépenses et Recettes de fonctionnement</u>	<b>125 658.53 €</b>
<u>Dépenses et Recettes d'Investissement</u>	<b>86 856.46 €</b>

### **V. PARTICIPATION BUDGET**

Monsieur Le Maire propose que le budget de l'eau participe aux frais de télécommunication du budget principal pour un montant de 200.00 €, aux frais de personnel pour un montant de 7 000.00 €, aux frais informatique pour un montant de 600.00 € et au remboursement du prêt effectué en 2008 par le budget communal pour effectuer la réhabilitation des assainissements non collectif des habitations de la commune de Le Thieulin pour un montant de 13 600.00 € (conforme au tableau d'amortissement établi en 2008)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents ces propositions.

## **VI. COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION – Budget Commune**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016 du budget de l'eau comme suit

<u>Section fonctionnement</u>	Recettes	361 313.91 €
	Dépenses	173 939.32 €
	<b>Excédent</b>	<b>187 374.59 €</b>
<u>Section d'investissement</u>	Recettes	76 178.60 €
	Dépenses	128 971.36 €
	<b>Déficit</b>	<b>52 792.76 €</b>

### **EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE**

Monsieur le Maire laisse la présidence à Monsieur RIGUET Alain qui présente le compte de gestion établi par Madame le Percepteur de Courville S/Eure, lequel est conforme au compte administratif.

Monsieur le Maire sorti pour la circonstance, les comptes administratifs et de gestion 2016 de la commune sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Ils sont approuvés à l'unanimité des présents.

## **VII. AFFECTATION DES RESULTATS – Budget Commune**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents d'affecter :

### **Le résultat de fonctionnement 2016**

La somme de 503 912.27 € (excédents de fonctionnement cumulés) est affectée en recettes de fonctionnement et sera inscrite au BP 2017 au compte 002.

### **Le résultat d'investissement 2016**

La somme de 81 494.18 € (déficits d'investissement cumulés) est affectée en dépenses d'investissement et sera inscrite au BP 2017 au compte 001 correspondant au déficit d'investissement de l'exercice 2016.

La somme de 82 000.00 € est affectée en recettes d'investissement et sera inscrite au BP 2017 au compte 1068.

## **VIII. VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES**

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués aux taxes locales, depuis l'année 2001 :

TAXE D'HABITATION	10,05 %
TAXE FONCIÈRE BÂTI	17 ,45 %
TAXE FONCIÈRE NON BÂTI	44,14 %

Considérant les charges du budget 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de reconduire ces mêmes taux pour l'année 2017.

## **IX. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – Budget Commune**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le budget primitif 2017, service de la Commune, comme présenté.

Celui-ci s'équilibre en

<u>Dépenses et Recettes de fonctionnement</u>	<b>814 862.27 €</b>
<u>Dépenses et Recettes d'Investissement</u>	<b>828 200.00 €</b>

## **X. SUBVENTION AMICALE DES ANCIENS**

Monsieur Le Maire informe que le nombre d'adhérents de l'Amicale des Anciens en 2017 est de 21. La subvention depuis des années était de 20.00 € € par adhérent, Monsieur Le Maire propose 25.00 €.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité des présents, de porter la subvention à 25.00 € par adhérent à l'amicale des anciens résidant sur la commune de Le Thieulin pour l'année 2017.

## **XI. INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de reconduire la somme de 130 € à Madame VILLETTE Agnès, pour le gardiennage de l'église de l'année 2017

## **XII. INDEMNITE BIBLIOTHECAIRES**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de reconduire la somme de 900,00 € à Mesdames ESNAULT Claudine et WOITCHACH Mylène, bibliothécaires pour l'année 2017.

Monsieur Le Maire indique que Mme ESNAULT Claudine lui a fait part de son souhait d'arrêter de s'occuper de la bibliothèque. Il faut donc penser à son remplacement.

## **XIII. QUESTIONS DIVERSES**

### **1. Table de conseil**

Monsieur Le Maire indique que la table de conseil commandée il y a maintenant 4 ans n'est toujours pas commencée. Après discussion le conseil municipal souhaite que le bon de commande soit annulé et autorise Monsieur Le Maire à passer commande auprès de l'entreprise Meubles Saint Joseph pour un montant de 7 000€ H.T.

Le conseil municipal mandate également Monsieur Le Maire pour finaliser l'acquisition de 15 chaises dans le budget alloué de 10 000€.

### **2. Fibre**

Suite à la décision de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche d'installer la fibre dans toutes communes et à tous les habitants, il a fallu arbitrer pour trouver les financements de ce projet, ceux-ci seront pris sur le contrat régional de solidarité territoriale. Cette décision aura une conséquence sur les projets de la Commune de Le Thieulin notamment sur l'achat du presbytère dans lequel il était prévu de faire des logements communaux car ce projet faisait partie du contrat régional. Suite à ce nouvel arbitrage celui-ci devra être retiré. Monsieur Le Maire indique qu'il va rencontrer la semaine prochaine les représentants du château des Vaux pour les informer de notre position. Monsieur Le Maire rappelle qu'un droit de préemption a été mis en place sur ce secteur

### **3. Nouvelles constructions**

Monsieur Le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil il avait été évoqué l'éventualité d'acquérir les terrains derrière le restaurant scolaire afin d'y réaliser quelques constructions. Une demande de la commune avait été faite pour acquérir un des terrains, mais cette demande avait été refusée par la famille, cependant, celle-ci revient vers nous pour savoir si notre offre tient toujours. Monsieur Le Maire rappelle que le projet était de réaliser un lotissement derrière l'école maternelle permettant la création d'une voirie reliant la rue de la mairie au chemin rural 20 dit du blottier. Il faut donc s'assurer que la propriétaire du 2<sup>ème</sup> terrain, qui faisait partie des terrains à acquérir soit d'accord pour vendre celui-ci.

Après discussion, le conseil municipal est toujours dans le même objectif de réaliser quelques constructions et autorise Monsieur Le Maire à négocier le 2<sup>ème</sup> terrain et dans ce cas à répondre favorablement à la demande de la famille.

### **4. Matériel communal Transport scolaire**

Monsieur Le Maire indique qu'il serait nécessaire d'acheter quelques matériels afin d'équiper l'atelier

### **5. Transport scolaire**

Monsieur Le Maire indique qu'il a assisté la veille à une réunion organisée par la Région, et celle-ci va prendre en charge le coût du transport des enfants jusqu'à la terminale, moyennant une participation de frais de dossier pour chaque enfant de 25.00 € par an.

### **6. Elections**

Monsieur Le Maire rappelle que les élections présidentielles auront lieu les 23 avril et 07 mai de 8h à 19 h et propose d'allonger les créneaux de permanence de 12 minutes. Il demande à chaque conseiller de se positionner sur un créneau afin de tenir le bureau de vote

**Tour de table :**

Alain RIGUET indique qu'il pensait faire la brocante avec son association les Sauterelles Thieulinoises le jour de la St Fiacre comme l'année précédente. Il s'occuperait donc de l'inscription des personnes ainsi que du repas du midi.

Corine MARCHAL indique que le Comité des fêtes s'occupera de l'organisation du repas de la veille.

Luc CHRETIEN demande si la commune a toujours le droit de traiter car il faudrait désherber les bouches incendies qui se trouvent sur la commune, il demande également l'autorisation d'indiquer à l'employé communal les endroits à traiter

Monsieur le Maire indique qu'il a signé une convention avec l'association 30 millions d'amis pour une opération de stérilisation

Olivier PANIER fait savoir qu'il veut se retirer des représentants du SIVOP. Carole BARTHET a fait acte de candidature

Le conseil municipal décide de modifier les représentants de la Commune du Thieulin au SIVOP du Thieulin. Les délégués actuels sont

- > Titulaire de droit : Philippe SCHMIT
- > Délégués titulaires : Éric PAFFRATH – Olivier PANIER
- > Délégués suppléants : Carole BARTHET – Élisabeth HALLOUIN – Corine MARCHAL
- >

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette modification, les délégués seront :

- > Titulaire de droit : Philippe SCHMIT
- > Délégués titulaires : Éric PAFFRATH – Carole BARTHET
- > Délégués suppléants : Olivier PANIER – Élisabeth HALLOUIN – Corine MARCHAL

**Le Maire** ,  
M. SCHMIT Philippe,

**Le secrétaire,**  
M. PANIER Olivier,

**Les membres du conseil,**

Mme HALLOUIN Elisabeth

M. PAFFRATH Eric

Mme MARCHAL Corine

Mme GRELLIER Violette

M. CHRETIEN Luc

M. RIGUET Alain